

FISH WATCH FORUM : Un observatoire participatif des poissons marins

Fish Watch Forum : un titre anglophone pour un projet bien français, conçu par d'éminents membres du GEM, l'ichthyologue Patrick Louisy et le Professeur Patrice Francour. Un projet qui s'intéresse prioritairement aux espèces de nos côtes (et un peu au-delà, puisqu'il englobe potentiellement l'ensemble de la Méditerranée et de l'Europe de l'Ouest).

Il s'agit d'abord d'une interface Internet pour collecter, en particulier, les photos et observations des usagers de la mer (plongeurs, pêcheurs,...). Puis, un réseau scientifique regroupera des spécialistes qui apporteront leur expertise. Enfin, une équipe de bénévoles, composée d'amateurs experts et de scientifiques, aura la charge d'assurer la validation des données reçues. C'est donc un véritable observatoire participatif des poissons marins à l'échelle euro-méditerranéenne, un outil qui apportera aux scientifiques partenaires des données sur l'ichthyo-diversité « ordinaire » (les poissons courants, ou les poissons dans les lieux « banals »), mais aussi sur les espèces rares ou « à enjeu ». Les mérous font évidemment partie de ces poissons « à enjeu », qu'ils bénéficient d'une protection (« moratoires » en France), qu'ils soient en extension vers le nord (comme le mérou blanc découvert récemment en Corse et à Monaco), ou qu'ils aient des origines exotiques comme certaines espèces de Mer Rouge ou d'Afrique tropicale. Ainsi, le Fish Watch Forum devrait devenir à terme un outil bien utile pour le GEM. Porté par l'association Peau-Blue et le laboratoire ECOMERS de l'Université Nice Sophia Antipolis, le projet bénéficie du soutien du voyageiste plongée Blue World et de la société d'aquariologie SILES, d'une subvention

du Sénat, et d'un partenariat opérationnel avec l'Agence des aires marines protégées (AAMP). Plus d'informations sur : www.fish-watch.org

Patrick Louisy



© Patrick Louisy

Vers un « GEM algérien »

Signature d'une convention entre le GEM et l'association écologique marine algérienne « Barbarous » (présidée par Mohamed Aoumeur) dont la vocation principale est le nettoyage des fonds marins et la sensibilisation des usagers de la mer, professionnels et amateurs, aux impacts de la pollution sur le milieu marin.

Déjà, dans le cadre du programme international PIM (Petites Iles de Méditerranée), une mission conduite par Jo Harmelin, Philippe Robert et Jacques Rancher, aux îles Habibas, avait eu pour but la formation au comptage et l'évaluation visuelle de différentes populations de poissons. Aujourd'hui, la convention permet de définir les conditions d'un partenariat scientifique, technique

et pédagogique afin de répondre aux attentes de « Barbarous », tout en permettant au GEM d'améliorer sa connaissance des populations de poissons des eaux algériennes. Un échange qui se traduira par la mise en place de missions à Oran pour assurer le suivi de l'île Plane. D'une durée de 3 ans, ce partenariat sera pour le GEM l'occasion de partager avec « Barbarous » des données scientifiques, techniques et pédagogiques, fruits de travaux et expériences accumulés depuis plus de 28 ans. Lors des missions en Algérie, un atelier pédagogique de la mer et des conférences renforceront ce partenariat.

Patrick Mouton

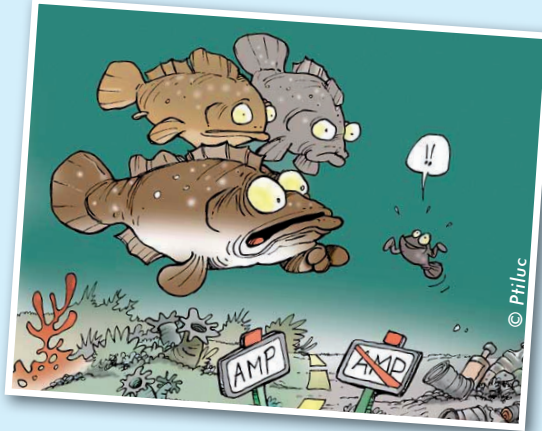
IMPAC 3 et Cadix 2013 Les mérous... en congrès internationaux

A l'occasion d'IMPAC 3 (congrès mondial sur les aires marines protégées organisé à Marseille du 21 au 27 octobre 2013), une synthèse des suivis des populations de mérou brun (*Epinephelus marginatus*) a été proposée par Catherine Seytre, Jean-Michel Cottalorda et Patrice Francour (Université Nice Sophia Antipolis, ECOMERS et GEM). Cette synthèse a mis en évidence une augmentation importante de l'abondance des mérous dans les aires marines protégées (AMP) françaises, mais également des vitesses d'accroissement beaucoup moins importantes hors de celles-ci, malgré les « moratoires » en place depuis plus de 20 ans.

Autour de certains sites protégés et surveillés, comme l'îlot de la Gabinrière dans le Parc national de Port-Cros, la vitesse d'augmentation de l'abondance des mérous semble se ralentir. Ce phénomène naturel traduit une saturation de l'espace (les écologues disent que la capacité de charge du milieu est bientôt atteinte) : les mérous ne mettent jamais en péril le milieu ; une auto-régulation s'installe naturellement en fonction des habitats et des ressources alimentaires disponibles.

Une version anglaise de MARGINATUS a largement été diffusée lors de ce congrès réunissant plus de 1 500 scientifiques du monde entier.

Début octobre 2013, une réunion scientifique internationale à Cadix (Espagne) a également permis de faire le point sur le statut du mérou brun en Méditerranée. Patrice Francour a présenté les études menées sur



© Philuc

le sujet en France par les experts des laboratoires de recherche et le GEM. Des exposés ont également été proposés pour l'Italie, le Portugal, l'Espagne et l'ensemble de la Méditerranée. Enfin, Matthew Graig (membre du Groupers and Wrasses Specialist group de l'IUCN*) a présenté la situation des mérous au niveau mondial.

Ces présentations, le programme de Cadix et les versions française et anglaise de MARGINATUS sont disponibles sur www.gemlemerou.org

* IUCN : International Union for Conservation of Nature.

Éditée et diffusée grâce à la mobilisation de nombreux membres du GEM, la réalisation de MARGINATUS tient à l'investissement de son Rédacteur en Chef, Patrick Mouton – connu notamment pour ses qualités de journaliste de la mer –, mais aussi à celui de Jean-Michel Cottalorda et de Patrice Francour (ECOMERS-UNS). Nous formulons également notre gratitude à l'Université Nice Sophia Antipolis et à sa Présidente, Mme Frédérique Vidal-Zaccola, pour leur confiance et leur engagement continu dans l'acquisition et la communication des connaissances scientifiques.

Les frais d'organisation ou de participation à des missions, manifestations publiques et congrès, comme la création et la diffusion d'outils de sensibilisation sont pris en charge par les partenaires publics et privés du GEM. Ceci permet de tisser des liens durables avec des personnes et institutions sensibilisées par les domaines environnementaux marins, et les messages portés par le GEM notamment. Nous remercions à nouveau ces fidèles amis, collègues et partenaires et espérons les remercier encore.

Ph. Robert & Jacques Rancher

En savoir plus...

Ils posent leurs valises...

Le récif artificiel créé en 2008 dans la baie du Prado, à Marseille, comprend près de 30 000 m² de modules protégés contre toute forme de pêche. Trois ans plus tard, les observations laissent apparaître un renouvellement de 30% de la biodiversité. Tout récemment, et c'est une grande première, deux corbs y ont été observés. Ils semblaient parfaitement s'accommoder de leur nouveau logement. Un résultat à la fois encourageant et très positif. A quand le premier mérou ?

Post-larves à Port-Cros



© Mlert

Dans le cadre du projet « Life-Sublimo », des pêches de post-larves de poissons permettent de caractériser la biodiversité et l'abondance des différentes espèces à ce stade. L'équipe chargée de l'étude a analysé les données 2013. Avant installation sur de petits fonds, 9 post-larves de mérous ont été observées entre Port-Cros et le Levant (signe que les quantités devaient être très importantes autour). Il sera intéressant de noter si plus de petits mérous (en particulier des juvéniles ≤ 12 cm de long) sont observés et de remonter ces informations via le GEM et/ou à : jean-michel.cottalorda@unice.fr



© Nicolas Bailly

Prochainement, Romain Crech* Riou présentera ses travaux sur les post-larves de mérous au GEM.

... Et aux Embiez

Dans le cadre du programme Landeau pour caractériser et identifier le flux post-larvaire colonisant la lagune du Brusç, deux post-larves de mérou brun longues de 20 mm et âgées d'une vingtaine de jours ont été observées dans la nuit du 28 au 29 septembre 2014. « Care », la méthode utilisée, repose sur des attracteurs lumineux placés autour de l'archipel des Embiez.

Tout savoir sur le mérou !

Nicolas Bailly et Sandrine Ruitton travaillent sur un ouvrage avec d'autres scientifiques du GEM et différents laboratoires de recherche, pour une synthèse des connaissances acquises sur le mérou, de la génétique à la taxonomie, en passant par la biologie, la physiologie, le comportement... Un document « référence ».

Sur l'Agenda du GEM

La prochaine assemblée générale se tiendra samedi 25 janvier 2015.

Des corbs, des mérous... et RAMOGE

Avec différents acteurs du monde de la mer français, monégasques et italiens, RAMOGE pilote une campagne de recueil d'informations sur plusieurs espèces patrimoniales. Parmi elles, le corb et les mérous (en partenariat avec le GEM). A suivre (à partir de 2015) sur : www.ramoge.org

« Porquerolles », « Port-Cros », « Littoral des Maures et... Golfe de St-Tropez » : les 3 missions d'octobre 2014

A la demande du Parc national de Port-Cros, le GEM revenait dans les eaux de Porquerolles puis de Port-Cros. Deux missions conduites par Sandrine Ruitton.

Retrouvez plus d'infos et le GEM sur www.gemlemerou.org

Avec d'autres documents et références, les objectifs, missions et contacts du GEM... Mais aussi une version téléchargeable de posters,

articles et communications de symposiums, les réglementations sur les mérous et le corb... et tous les numéros de MARGINATUS

MARGINATUS est une publication annuelle du Groupe d'Etude du Mérou, BP 230, 83140 Six-Fours-les-Plages, France.

Président : Philippe Robert
Vice-présidents : Michel Cantou et Jean-Louis Binche;Trésorier:Frédéric Bachet;

Avec l'Observatoire marin de la Communauté de communes du Golfe de St-Tropez, plongeurs et apnéistes du GEM s'immergeaient pour le troisième suivi des populations de mérous et de corbs du littoral des Maures et... le premier du Golfe de St-Tropez. Une mission conduite par Jean-Michel Cottalorda et Bérandère Casalta.

Analyses et résultats de ces 3 belles missions dans MARGI n°15.

« Ecrin Bleu » vient de PARAÎTRE

Publication du n°11 de ce bulletin d'information de la Réserve Naturelle Marine de Cerbère-Banyuls. Un petit magazine fort bien documenté, avec différents sujets traités : l'action éducative et environnementale de la Réserve, le lâcher d'une tortue caouanne au large d'Argelès-sur-Mer, le 33^{ème} Congrès national des Réserves naturelles de France en pays catalan...

Contacts : Bureau de la Réserve, 5 rue Roger David, 66650 Banyuls-sur-Mer. Tél. : 04 68 88 09 11.

Incroyable, mais vrai !

Prise sur un récif artificiel aux Philippines, cette photo non truquée, outre son caractère insolite, permet d'estimer la taille du mérou juvénile par rapport à la lunette !



© Nicolas Bailly

BIENVENUS PARMi NOUS

Quatre nouveaux membres ont été accueillis au GEM : Mouloud Benabdi, plongeur professionnel, Abyss Diving Center, Algérie ; Virginie Hartmann, Relation usagers à la Réserve naturelle marine de Cerbère-Banyuls ; Tarik Mokhtari, médecin aux urgences du Centre Hospitalier du Pays d'Aix ; Alain Pibot, ancien Responsable de l'Antenne Méditerranée de l'Agence des Aires Marines Protégées. Le GEM compte aujourd'hui 116 membres actifs et 20 membres correspondants.

Sur l'Agenda du GEM

La prochaine assemblée générale se tiendra samedi 25 janvier 2015.

Des corbs, des mérous... et RAMOGE

Avec différents acteurs du monde de la mer français, monégasques et italiens, RAMOGE pilote une campagne de recueil d'informations sur plusieurs espèces patrimoniales. Parmi elles, le corb et les mérous (en partenariat avec le GEM). A suivre (à partir de 2015) sur : www.ramoge.org

Retrouvez plus d'infos et le GEM sur www.gemlemerou.org

Avec d'autres documents et références, les objectifs, missions et contacts du GEM... Mais aussi une version téléchargeable de posters,

articles et communications de symposiums, les réglementations sur les mérous et le corb... et tous les numéros de MARGINATUS

MARGINATUS est une publication annuelle du Groupe d'Etude du Mérou, BP 230, 83140 Six-Fours-les-Plages, France.

Président : Philippe Robert
Rédacteur en chef : Patrick Mouton

Comité de lecture : Jean-Louis Binche, Michel Cantou, Jean-Michel Cottalorda, Jean-Michel Culioli, Anne Ganteaume, Jean-Georges Harmelin, Philippe Robert et Sandrine Ruitton.

MARGINATUS

Nouvelle Formule



www.gemlemerou.org

En pages
intérieures

Edito

Question de temps !

La dernière assemblée générale du GEM s'est tenue en janvier 2014, à Banyuls à l'occasion des 40 ans de la création de la Réserve marine. Quelques semaines auparavant, le GIS Posidonie faisait ses 30 ans et le Parc national de Port-Cros, son demi-siècle d'existence.

Pour sa part, le GEM fêtera ses 30 ans en 2016. Chacun se félicite ainsi à juste titre de la durée des actions entreprises et de sa persévérance dans les programmes de connaissance et de conservation de l'environnement.

Mais avec recul et objectivité, les années passées à ces missions sur le terrain, dans les laboratoires ou dans les réunions paraît bien dérisoire si l'on considère le temps nécessaire à l'accumulation des données scientifiques, à leur interprétation et à leur exploitation. Il en va de même pour la mise en place des mesures de protection devenues indispensables et qui ne montreront leurs premiers résultats qu'à ceux qui auront la patience de les observer et de les mesurer.

Dans ce domaine de l'environnement, nous travaillons donc tous dans une échelle de temps bien plus longue que celle qui nous est imposée dans notre vie suractive que bien souvent l'on accepte de subir.

Le GEM est bien au cœur de ce dispositif, le GEM réunit les scientifiques et les spécialistes parmi les plus reconnus dans les domaines de la connaissance ou de la conservation des écosystèmes marins de la Méditerranée et en particulier des poissons, des invertébrés et des habitats, protégés ou non.

Par chance, parmi ces scientifiques du GEM, certains ont justement le recul, l'expérience et la sagesse de ceux qui ont trempé leurs palmes dans toutes les mers et depuis bien longtemps, avec, tour à tour, arbalète, plaquette sous-marine ou appareil photo. Ils sont le plus souvent capables de plonger en apnée ou en scaphandre. Dans sa nouvelle dynamique de partenariat méditerranéen, avec l'Algérie, le Maroc ou avec le réseau des AMP de Méditerranée dit MEDPAN, le GEM peut afficher clairement ses acquis et sa longue expérience qui devraient un jour finir par convaincre les plus réticents. En effet la raison doit un jour sortir de l'eau et laisser la place à une image davantage positive comme celle donnée par une grande partie des chasseurs sous-marins convaincus aujourd'hui de la nécessité d'une évolution des règles. Celles-ci devant être alors plus adaptées à une plus grande sensibilité des habitats, à une diminution des populations de certaines espèces, à l'augmentation des effectifs de pratiquants et à l'évolution des matériels et des techniques de captures. Peut-on alors espérer que le temps si précieux pour la conservation de l'environnement, le sera aussi pour atteindre l'Homme dans sa sagesse et sa lucidité ?

Philippe Robert,
Président du GEM

Le journal
du GEM
(Groupe d'Etude
du Mérou)

N° 14
2014-2015

A vrai roi, vrai protocole Calanques : un formidable potentiel Pour le mérou et le corb : Champagne !

Le mérou blanc en France et à Monaco !

Nom scientifique : *Epinephelus aeneus*. Nom « plus commun » : « Mérou blanc ». Plutôt gris-verdâtre ou brun, il n'est pourtant généralement jamais... blanc ! Grâce à ses 5 doubles barres verticales brunes, il est par contre assez facile à reconnaître. Et encore plus lorsque 2 lignes blanches ou bleutées sont visibles en arrière de l'œil, et une troisième en prolongement de la mâchoire. Présent en Méditerranée méridionale et orientale, il n'avait jamais officiellement été observé en Méditerranée française avant une première capture en Corse le 10 juillet 2012. Seize jours après, un second individu a été capturé au large de Bastia, avant qu'un troisième soit pêché, en avril 2013, comme le premier dans le golfe de St-Florent, et qu'un pêcheur à la traîne en attrape un quatrième, début juin. Un cinquième individu a ensuite été pêché au filet début juillet 2013 aux Cerbicales.

Mais un mérou blanc détient depuis une signalisation encore plus septentrionale puisque, fin janvier 2014, un pêcheur en a pris un au filet au large de... Monaco !

Très rares, ces observations intéressent beaucoup les scientifiques du GEM. Si vous avez observé, filmé, photographié ou attrapé à l'hameçon (avant de les relâcher) des individus - jeunes ou adultes - de mérou blanc, ou de badèche, de mérou royal, de mérou gris, ou bien encore de petits mérous bruns (≤12cm de long), merci de faire parvenir vos précieuses informations* à : jean-michel.cottalorda@unice.fr

Et, pour mieux reconnaître ces espèces, n'hésitez pas à plonger à nouveau dans les posters des n° 11 et 12 de MARGINATUS (disponibles sur www.gemlemerou.org).

Jean-Michel Cottalorda
& Jean-Michel Culioli

* date, profondeur et lieu d'observation, espèce observée, longueur des individus, photos, vidéos, contacts et autres précisions.

Merci aux pêcheurs, à Jean-Jacques Riutort de « Bastia Offshore Fishing Club » et à Pierre Gilles du Musée océanographique de Monaco pour leurs informations.



© Patrick Louisy

Depuis janvier 2014 Nouvelles réglementations mérous et corbs

Dans nos eaux méditerranéennes françaises (corses et continentales), mérous et corbs font l'objet de nouveaux arrêtés*. Retour sur ces décisions applicables depuis début 2014.

En 2013, dans le cadre du Conseil Maritime de Façade de Méditerranée (CMFM), la DIRM (Direction Interrégionale de la mer Méditerranée) a animé les travaux d'une commission spécialisée² « mérou/corb » (voir MARGINATUS n° 13). Depuis plusieurs années, en plus du mérou brun (*Epinephelus marginatus*), quatre autres espèces de « mérous » (la badèche *Epinephelus costae*, le mérou gris *Epinephelus caninus*, le mérou royal *Mycteroperca rubra* et le cernier *Polyprion americanus*) étaient déjà interdites à la pêche sous-marine en Corse. Pour accorder une protection renforcée aux rares individus de ces 4 espèces, aucun membre de la commission ne s'est opposé à la proposition d'appliquer la même interdiction dans nos eaux méditerranéennes continentales. Ni à son extension aux autres formes de pêche de loisir et à la pêche professionnelle au moyen d'hameçons, lignes, palangres et palangrottes, pour toutes ces espèces à l'exception du cernier. En Corse, ces moyens techniques restent par contre autorisés à la pêche professionnelle des mérous (en plus du filet).

Au final, ces réglementations temporaires ont été validées pour 10 ans. Objectif visé pour le mérou brun : reconstituer ses populations également hors Aires Marines Protégées (AMP).

Depuis le Grenelle de l'Environnement, les acteurs et usagers de la mer sont régulièrement consultés lors des processus aboutissant à ce type de décision. Tous les arguments (écologiques, scientifiques, historiques, réglementaires, socio-économiques...) , recommandations et obligations internationales ont été pris en compte lors de cette concertation. Dans un souci de gestion durable des stocks de corb et pour diminuer le risque de mettre cette espèce vulnérable en danger (comme le mérou brun, à une époque), une large majorité des membres de la commission s'accordait pour que des décisions soient



© J.M. Rossi

centaines de milliers de pratiquants plus ou moins réguliers). A une très large majorité, les membres de la commission ont recommandé non pas de classer le corb (ni les espèces de « mérous ») en protection stricte mais de le protéger partiellement en interdisant tout prélèvement par la pêche de loisir (pêche sous-marine comprise) pour une durée temporaire de 5 ans.

Ces recommandations (adoptées à l'unanimité moins une voix par le CMFM) font désormais l'objet de 2 arrêtés d'application : un pour la Corse, l'autre pour les eaux continentales françaises méditerranéennes. Pendant cette période de 5 ans, les recensements de corbs par les scientifiques se renforceront dans et hors AMP, en collaboration notamment avec les fédérations de plongeurs et de pêcheurs sous-marins.

Il n'y a jamais eu volonté d'interdire définitivement la pêche sous-marine et de loisir en général. Ni que mérous et corbs soient strictement protégés (une possibilité envisagée il y a quelques années par le Ministère de l'Environnement). Cependant, pour que les stocks de ces espèces se main-

tiennent durablement, il est nécessaire d'adapter les pratiques de prélèvement et en particulier nos activités de loisirs. Des réglementations temporaires (assorties de leur respect, de la sensibilisation et de l'adhésion de tous à ces décisions) représentent les meilleurs outils pour répondre à cette demande et évaluer l'efficacité d'une réglementation sans que cette dernière devienne définitive.

Jean-Michel Cottalorda & Sandrine Ruitton

¹ Arrêtés du 23 décembre 2013 n° 2013357-0001, -0002, -0004, et -0007.

² composée de représentants de la pêche professionnelle, de fédérations de plongée et de pêche de loisir, d'aires marines protégées, d'associations et établissement de l'État chargés de la mer et du GEM pour son expertise scientifique.



© Sandrine Ruitton

Mission à Banyuls : bienvenue à « Corb City »

Du 8 au 12 septembre 2014, une mission de recensement et d’observation s’est déroulée dans la Réserve Naturelle Marine de Cerbère-Banyuls. Elle était organisée avec l’Université de Perpignan et le Conseil Général des Pyrénées Orientales. Grâce à une météo exceptionnelle, quinze plongeurs et cinq apnéistes ont pu travailler dans les meilleures conditions.



© Sandrine Ruitton

Résultat : un nombre très supérieur de mérous, dans la zone de protection renforcée comme dans la zone de protection partielle, avec plus de 400 individus, contre les 320 observés lors de la précédente mission, il y a 3 ans. Quant aux corbs, leur augmentation était spectaculaire avec, notamment, des concentrations de grands individus, pour un total supérieur de 30 % par rapport au dernier comptage. Hors réserve, mérous et corbs étaient malheureusement beaucoup plus rares.



Comptage mérou

© Jo Harmelin

Jean-Georges Harmelin

Question de protocole

Le mérou brun est le roi des fonds rocheux méditerranéens. Et comme il n’y a pas de personne royale sans protocole, notre tâche à nous, plongeurs du GEM, ses fidèles sujets, est de veiller à l’application de celui-ci lors de nos rencontres.

Mais quel est ce protocole ? C’est une question que l’on nous pose souvent : « Donnez-nous votre protocole de recensement des mérous, et nous l’appliquerons strictement partout ». Même s’il n’est pas dans nos intentions de noyer le poisson, il est difficile de répondre simplement à une telle demande en fournissant une seule et unique règle protocolaire. Au fait, c’est quoi un « protocole » ? C’est suivre une méthodologie bien définie et reproductible dans le temps pour l’acquisition des données recherchées. Cette méthodologie doit être conçue en fonction des objectifs que l’on se donne, du sujet d’étude et des conditions qui lui sont associées, et de la logistique dont on dispose.

Pour notre cher mérou, quelles sont les informations que l’on cherche ainsi à obtenir ? Il s’agit avant tout de connaître de manière la plus précise possible les paramètres de la population de mérous occupant un secteur bien délimité, en particulier pour pouvoir percevoir et quantifier son évolution dans le temps. Les données sont le nombre d’individus présents sur ce secteur, la taille de chaque individu (à partir de laquelle, le poids pourra être évalué), la profondeur de rencontre et le type d’habitat, le comportement vis-à-vis de l’observateur (fuite, indifférence, attraction) ou des congénères (parades de reproduction, par exemple). Des exigences de résultat faciles à définir, mais comment les satisfaire ? Il y a deux alternatives fondamentales : balayer intégralement un secteur balisé, ou bien faire un échantillonnage aléatoire en multipliant les échantillons de recensement d’une

surface donnée, qu’ils soient des couloirs d’inventaire ou des champs d’observation multipliés de point en point. Chaque méthode a ses avantages et ses défauts. Ainsi, un échantillonnage aléatoire a l’avantage de permettre une évaluation statistique des paramètres de la population, et cette méthode est recommandable sur les secteurs relativement homogènes par la qualité des habitats rocheux (comme dans la réserve de Carry-le-Rouet). Mais quand il s’agit de faire un recensement intégral de sites dont la physiographie est très hétérogène et la bathymétrie très accidentée (comme autour de la Gabinière), ce que le mérou adore et où sa population est distribuée de manière agrégative, il convient plutôt de pratiquer un ratissage intégral du site en profitant des repères topographiques et en appliquant des procédures pour éviter les doubles comptages.

De plus, une des originalités du GEM est d’acquérir ces informations aussi bien en plongée bouteille qu’en apnée, de manière complémentaire. Il est donc évident que ces deux modes différents d’approche du roi mérou ne peuvent appliquer strictement le même protocole, même si certains de nos gemmistes sont capables de parcourir en apnée un transect de 50 m de long à 10 m de fond. Mais, dans l’espace qui leur est dévolu (maintenant limité à 0-10 m), ils seront capables de passer au peigne fin les moindres recoins d’un site.

Encore une fois, il n’y a pas de dogme protocolaire, seule compte la rigueur des résultats et la constance de la méthode utilisée au cours des suivis à long-terme.



© Jo Harmelin

L’évènement est de taille ! La connaissance et la protection du mérou brun, mais aussi du corb ont accompagné la célébration de quatre anniversaires : celui de trois aires marines protégées où intervient le GEM. Ainsi, le Parc National de Port-Cros a fêté son demi-siècle, la Réserve Marine Naturelle de Cerbère-Banyuls a soufflé ses quarante bougies et le Parc Marin de la Côte Bleue fête son trentième anniversaire. Ajoutons les trente ans du GIS Posidonie pour mesurer tout le travail entrepris par les membres du GEM et d’autres acteurs de la Mer avec les résultats récents obtenus : renouvellement du moratoire de 10 ans en faveur d’Epinephelus marginatus, étendue à d’autres espèces de « mérous », et une belle avancée pour permettre au corb de retrouver la place qu’il occupait naguère. Alors joie et fierté, certes. Mais aussi conscience de toute la tâche qu’il reste à accomplir, à laquelle le GEM participe. Il s’intègre au sein du vaste élan entrepris par de plus en plus d’usagers de la Mer pour qu’elle redevienne ce qu’elle doit être : un merveilleux et indispensable patrimoine pour l’homme et, surtout, pour ses enfants. Alors, aujourd’hui : CHAMPAGNE !

GIS Posidonie : Plus de 30 ans pour la connaissance et la protection du milieu marin !

Une matinée de rencontres a eu lieu à Hyères, le 14 octobre 2013, pour évoquer les trois décennies de recherche appliquée en environnement marin à travers les grands thèmes sur lesquels la communauté de scientifiques et de gestionnaires du GIS Posidonie (Groupement d’Intérêt Scientifique) a contribué et collaboré.

Ces grands thèmes ont fait l’objet de programmes, de partenariats, de suivis, de missions de terrain, de colloques et d’ouvrages pour faire avancer la connaissance et sa diffusion. Plusieurs générations d’étudiants ont été formées en contribuant à ces travaux. Outre les nombreux rapports et publications issus des travaux du GIS Posidonie en partenariat avec les laboratoires méditerranéens, ce sont aussi 30 années d’aventures humaines et de rencontres sur et sous l’eau autour d’une passion partagée pour la Méditerranée. Ce rendez-vous des 30 ans a fait l’ouverture du colloque des 50 ans du Parc national de Port-Cros (à l’origine de la création du GIS Posidonie en 1982). Le GIS Posidonie est un réseau de chercheurs et de gestionnaires méditerranéens collaborant par des programmes, des partenariats scientifiques et diverses actions à la connaissance et à la protection de l’environnement marin. Le GIS Posidonie a pour but le soutien à l’enseignement universitaire et à la recherche publique. Ses activités se sont développées autour de quatre axes principaux :

- la recherche fondamentale et appliquée en écologie marine ;
- la coordination de programmes de recherche et de suivis scientifiques ;
- l’expertise et le conseil en environnement, l’aide à la gestion ;
- l’organisation de colloques et l’édition d’ouvrages scientifiques et de sensibilisation.

Laurence Le Diréach

Contact : *http://gisposidonie.org*
laurence.lediréach@univ-amu.fr

Le Parc national de Port-Cros fête son demi-siècle

Le 14 décembre 1963, le Parc national de Port-Cros, premier parc marin en Europe, voyait le jour grâce à la volonté conjuguée de la famille Henry de protéger leur magnifique île et de la loi de 1960 relative à la création des parcs nationaux. Son cœur historique comprend les îles de Port-Cros, de Bagaud, les îlots de la Gabinière et du Rascas et le périmètre marin qui les enserre.

En 50 ans, le Parc n’a cessé de protéger et préserver un patrimoine naturel, culturel et paysager remarquable au sein d’un territoire très attractif, à forte fréquentation touristique. Par sa double mission de conservation des écosystèmes et d’ouverture aux différents utilisateurs de l’espace naturel, le Parc a sans cesse innové, ce qui en fait un véritable laboratoire de gestion insulaire. Ce sont donc 50 ans de défis qu’a relevés et relève encore le Parc. L’occasion de célébrer un nouveau départ dans un nouveau territoire, avec une nouvelle gouvernance pour de nouvelles missions. En effet, en application de la loi du 14 avril 2006 et à l’issue d’une concertation avec les acteurs locaux, l’étendue du Parc se trouve totalement reconfigurée depuis le 4 mai 2012 et définit l’espace de débat pour l’élaboration de la future Charte du Parc national. Véritable projet de territoire, inspiré par les principes du développement durable, cette démarche vise à impliquer de manière plus systématique les acteurs locaux dans la gestion durable d’un patrimoine naturel et culturel exceptionnel des îles et du littoral.

Quelques dates pour autant de grandes lignes :

Le 14 décembre 1963 voit le décret de création du Parc national de Port-Cros. Le premier comité scientifique est nommé l’année suivante.

En 1971, l’Etat devient propriétaire de 80% de l’île de Porquerolles. **En 1978**, le patrimoine bâti : les forts du Moulin, de l’Estissac et de Port-Man sont restaurés. L’année suivante, c’est la création du premier sentier sous-marin de France.

1982 voit l’accueil des premières classes de mer avec baptême de plongée à la clé.

En1985, mille hectares d’espaces naturels à Porquerolles sont remis en dotation au Parc par l’Etat.

1994 : élaboration de la première charte du plongeur de France signée par une vingtaine de structures de plongée locales.

Dès 1997, le Parc fait partie des 37 sites pilotes LIFE – Natura 2000. Trois ans plus tard, le Ministère lui confie l’animation de la partie française du sanctuaire Pelagos pour les mammifères marins, avec un traité signé par la France, la Principauté de Monaco et l’Italie.

En 2001 : une charte d’engagement pour une pêche professionnelle éco-responsable est signée.

A partir de 2007, les îlots de Bagaud, du Rascas et de la Gabinière deviennent réserves intégrales.

2012 : le Parc redessine ses contours. Les espaces naturels de Porquerolles sont classés cœur de parc comme les 600 m de bande littorale.

Enfin, **en 2013** : le Parc fête ses 50 ans !

Pour le mérou et le corb : Champagne !

Parc Marin de la Côte Bleue : Trente ans pour un « effet réserve »

En 1981, l’idée d’une zone marine protégée se développe à Carry-le-Rouet, pour se concrétiser en 1983, il y a plus de 30 ans ! Créé sous la forme associative entre les collectivités territoriales (région, département, communes), il s’agissait de mettre en œuvre une politique expérimentale de protection du milieu marin, de développement durable et d’éducation, avec la participation des pêcheurs professionnels.



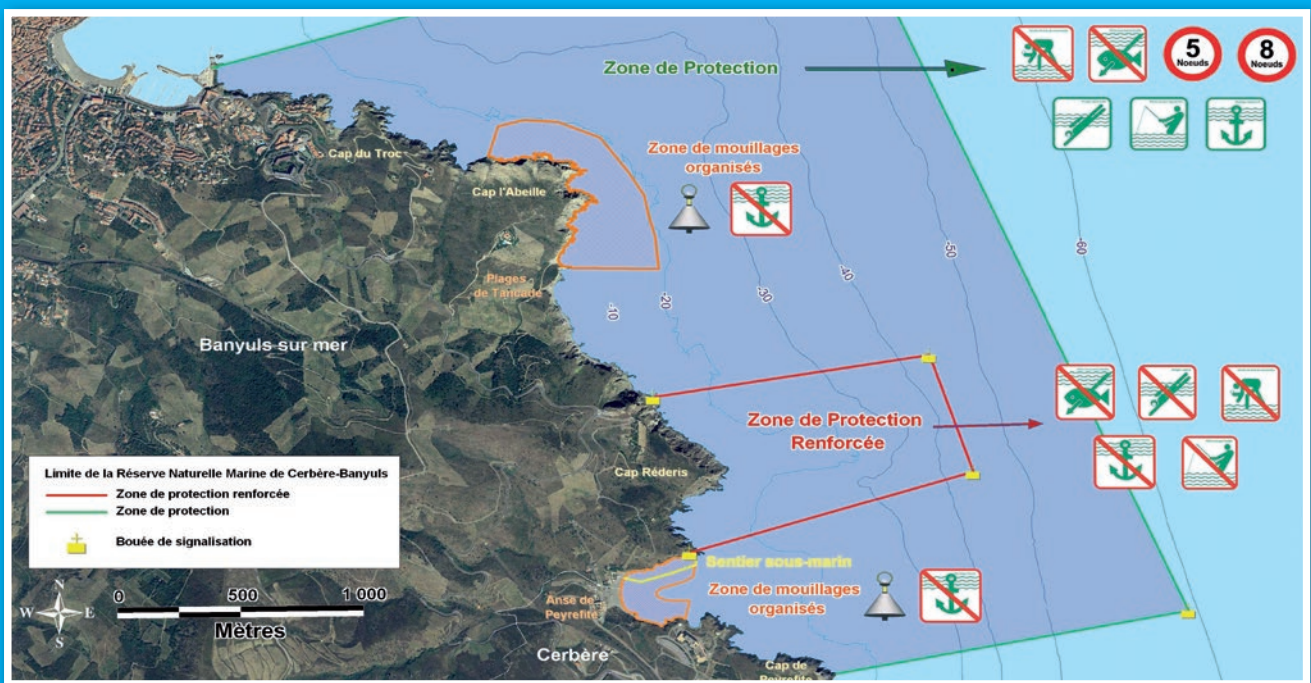
Ce partenariat entre collectivités et pêcheurs a permis d’assurer la pérennité de cette initiative et de cette structure, devenue un établissement public en 2000. Un travail collectif qui a permis de créer et de maintenir les deux réserves marines, et de concevoir les aménagements en récifs artificiels. L’« effet réserve », en partie mis en évidence et décrit sur la Côte Bleue, est aussi perçu par les pêcheurs aux petits métiers comme un élément de développement durable de leur activité. Dans les petits fonds de la réserve, il est directement visible par de nombreux amateurs qui profitent du spectacle de la faune dans cette zone protégée, et qui en sont devenus les premiers défenseurs.

En 2013, les manifestations organisées par le Parc Marin dans les communes de la Côte Bleue (Carry-le-Rouet, Ensùs-la-Redonne, Le Rove, Martigues, et Sausset-les-Pins) ont rassemblé près de 700 personnes.

Réserve Naturelle Marine de Cerbère-Banyuls : La première !

La genèse de la création de la Réserve Naturelle Marine de Cerbère-Banyuls remonte à 1969, quand le maire de Cerbère, inquiet de la dégradation de cette partie de la Côte Verteille par l’afflux du phénomène touristique et l’augmentation de l’effort de pêche, se mit à étudier avec la collaboration du laboratoire Arago, la possibilité de mettre en réserve une partie de la côte rocheuse. Un an après, la municipalité de Banyuls s’associait au projet.

En 1971, le laboratoire Arago présentait un « rapport scientifique justifiant en vue de la création d’une réserve biologique sous-marine » qui concluait sur la nécessité de protéger certaines espèces particulièrement menacées. **Le premier réserve marine française fut donc officiellement créée le 26 février 1974** par un arrêté interministériel paraissant dans le journal officiel et associant le Ministère de la Protection de la Nature et de l’Environnement et le Ministère des Transports.



Virginie Hartmann

Guy Oliver : « Une réserve intégrée au paysage local ! »

Maître de Conférence à l’université de Perpignan, Guy Oliver a été un des acteurs de la création de la réserve.

Quelle est l’origine de ce projet ?

D’après les informations recueillies à l’époque, Jean Marti, maire de Cerbère, conseiller général, mais aussi plongeur et pêcheur sous-marin, avait initié un projet de réserve biologique sur le littoral de sa commune. Après avoir convaincu le maire de Banyuls-sur-Mer, le périmètre de ce projet a été prolongé vers le Nord, sur le littoral de cette commune, jusqu’à l’« île Grosse ». Les conseils municipaux des deux communes ayant approuvé la démarche, la préparation du dossier justifiait à poursuivre son chemin. Le dossier scientifique a été préparé au laboratoire Arago, dirigé par le professeur Drach. L’association pour la création et le développement de la réserve biologique marine de Cerbère-Banyuls, créée dans ce but, est rapidement venue prêter main forte.

Quel a été votre rôle dans ce travail préparatoire, puis dans son aboutissement ?

Personnellement, je n’ai pas participé au travail préparatoire. Désigné comme Commissaire-enquêteur par M. le Préfet des Pyrénées-Orientales, j’ai eu en charge le traitement du dossier d’enquête publique. Peu après, j’ai participé à une réunion administrative à la sous-préfecture de Céret au cours de laquelle les mesures réglementaires à préconiser pour la gestion de la réserve ont été examinées et la délimitation de l’extension en mer a été définie.

Des personnalités scientifiques sont venues marquer cet anniversaire, comme Ingrid Sénépat et Toomai Boucherat archéologues, Gérard Chevé auteur d’ouvrages sur l’histoire locale, Nardo Vicente Directeur Scientifique de l’Institut Océanographique Paul Ricard, Jean-Georges Harmelin du MIO-GIS Posidonie, et Charles-François Boudouresque, professeur émérite du MIO et président du GIS Posidonie. De nombreux élus des collectivités qui soutiennent et financent le Parc Marin depuis l’origine ont également tenu à accompagner ces 30 ans.

A cette occasion, le 6 septembre 2013, le Directeur du Parc Marin, Frédéric Bachet, s’est vu remettre la distinction de chevalier du mérite maritime par Pierre-Yves Andrieu, Directeur Inter-Régional de la Mer Méditerranée.

Depuis 1977, de par sa compétence environnementale, sa gestion est confiée au Conseil Général des Pyrénées-Orientales. Pendant plus de 25 ans, la Réserve Marine s’est faite connaître et reconnaître tant au niveau national qu’international. Son statut d’espace marin protégé à taille humaine a permis de valider des options de gestion de l’environnement étudiées avec les autres parcs et réserves du monde entier.

La Réserve constitue également les fondations du Parc naturel marin du Golfe du Lion et en devient son « cœur de nature » grâce à la richesse de son patrimoine naturel. Les efforts consentis au fil des années ont permis de faire de ce site un laboratoire à ciel ouvert pour les scientifiques mais également un espace où les différentes activités cohabitent dans le respect de l’environnement.



© Patrick Guzik



© Patrick Guzik